



PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

INFORMATION & SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX



Mesures de Protection : *Habilitation familiale, curatelle, tutelle...*

Une équipe de professionnels se tient à votre disposition pour vous accompagner via des **entretiens personnalisés et confidentiels** en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future).

Ce service est **ouvert à tous et gratuit**. Il est financé par l'Etat.



“Un membre de ma famille devient dépendant, quelle aide puis-je lui apporter ?”

“Mon enfant handicapé va être majeur, comment puis-je l'accompagner tout en le protégeant ?”

“Je souhaite anticiper ma protection, comment faire ?”

“J'ai été désigné(e) par le Juge des Tutelles pour protéger un proche, quelles sont mes obligations ?”

Le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux répond à vos questions concernant :

- La mise en place et l'exercice d'une mesure de protection

en lien

- Avec les obligations auxquelles la loi vous soumet (Inventaires, Comptes Rendus de Gestion, Requêtes, etc.)

Le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux c'est aussi :

- Des entretiens individuels
- Des interventions collectives proposées par :

→ L'ALSEA

→ L'UDAF 87



Demande de renseignements

Téléphone :
05 55 10 53 38

Adresse e-mail :
istf87@gmail.com



Permanences à la Cité Judiciaire

23 Pl. Winston Churchill à Limoges

Tous les vendredis
(hors vacances scolaires)
de 10h00 à 12h00
avec ou sans RDV



Interventions collectives en structures